Municipalité de

Sainte-Cécile-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a, à sa session tenue le 08 septembre 2020, adopté un avis de motion pour le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2020-09-08

RÈGLEMENT
modifiant le règlement général harmonisé # RM2019 afin d'abroger le chapitre VII portant sur les animaux

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du mardi 08 septembre 2020, à 20h, à la salle Éric-Côté située au 228, rue principale, le projet de règlement intitulé « **RÈGLEMENT modifiant le règlement général harmonisé # RM2019 afin d'abroger le chapitre VII portant sur les animaux** » a été présenté pour adoption.

Avis est également donnée que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale/secrétaire-trésorière, sis au 235, rue principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) ce 09 septembre 2020.

Valérie Giguière
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut et affiché une copie aux endroits désignés par le conseil, en date du 09 septembre 2020.